



La commune ou moi ?

Par FlavieSgr

Bonjour, je suis propriétaire de ma maison (acheté il y a mois de 1 an). Elle donne directement sur une place communale. Depuis que nous avons acheté, le tuyau d'évacuation des eaux usées entre ma maison et le regard (qui se trouve environs a 2m de ma maison sur la place) est complètement cassé. Nous devons donc le changé pour cela il faut donc casser la dalle et le revêtement de la place, changer le tuyau puis refaire la dalle. C'est a moi ou la commune de s'en charger ? Merci a vous !

Par Al Bundy

Bonjour,

il est impératif de communiquer avec la mairie : service voirie ou urbanisme ou adjoint. Car ce n'est pas vous qui allez intervenir sur le domaine public.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et pour quelle raison votre tuyau et le regard ont-ils été cassés ? DEs camions ont enfoncé le sol ?

Par FlavieSgr

Je suis déjà entré en contact avec eux évidemment .. Même avec le "chef" de la voirie de ma communauté de commune. Et il me soutiens que c'est tout a moi de faire ... Ce monsieur ainsi que ma mairie ont même retourner la chose en me mettant la pression pour que je répare rapidement aux risques d'abimer leurs réseaux ...

Pour ce qui est du "pourquoi" je n'en est aucune idée .. C'était déjà comme ca quand nous avons acheter (nous n'étions pas au courant) nous avons fait venir un plombier a nos frais pour trouver le soucis (tout était boucher car la canalisation cassé était donc rempli de petits cailloux). Il a passé la camera et a donc vu le soucis, tout est "éclaté". Personne ne veut rien savoir ce n'est pas leur problème apparemment.

Le monsieur m'a expliqué que "jusqu'au regard ca appartient aux proprios". J'entend (même si je ne sais pas si c'est réel) mais en l'occurrence dans mon cas c'est sous une place communale ...